

Données numériques du Plan Local d'Urbanisme de Paris

Protection patrimoniale- Elément particulier protégé

Cette couche fait partie des données numériques du Plan Local d'Urbanisme de Paris. Ces données sont utilisées pour réaliser les documents graphiques et les tableaux annexes du règlement.

Nom de la couche : plub_surf_epp

Géométrie : Points

Contenu : Les documents graphiques du règlement identifient des immeubles (terrains, bâtiments, parties de bâtiments, éléments particuliers) protégés pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural, parce qu'ils possèdent une qualité architecturale remarquable, ou constituent un témoignage de la formation et de l'histoire de la ville ou d'un quartier, ou assurent par leur volumétrie un repère particulier dans le paysage urbain, ou appartiennent à une séquence architecturale remarquable par sa cohérence. Ces immeubles doivent être conservés, restaurés ou mis en valeur. Leur démolition ne peut être autorisée que dans des cas exceptionnels liés à des impératifs de sécurité.

Les éléments particuliers protégés sont localisés sur le plan détaillé du PLU par des étoiles bleues. L'annexe X du tome 2 du règlement recense par adresse les protections patrimoniales du PLU et précise la motivation de chaque protection.

Cette couche contient les points où sont positionnés les étoiles bleues.

Documents du PLU : Ces données  Elément particulier protégé (Annexe X du règlement) apparaissent sur les plans détaillés.

Actualité : Dernière modification le 20/11/2024 – Approbation du PLU bioclimatique.

Précision : Plans au 1/2000.

Champs de la table associée :

- n_sq_epp : numéro unique du point.
- n_sq_ca : numéro de l'arrondissement.